COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 30 SEPTEMBRE 2010

L'an deux mille dix, le trente septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 24 septembre 2010, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Frédérik BERNARD, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS: Mme VINAY Mme DRACOULI M. HEDRICH M BOUZNADA M. ALLAOUCHICHE Mme METZGER Mme CHIGNAC M. DUOUESNE M RABEH Mme COULON M. PASQUIER Mme RODDIER M MARY Mme MERLIER Mme SKAJENNIKOFF M. BERTRAND Mme de VAUCOULEURS M. MOREAU Mme BAS M LETELLIER Melle WOELFLÉ M. MEHAY M. CARVALHO M. BLOCH Mme DELAROUZÉE M. MONNIER Melle EL MASAOUDI M. DEBUS.

EXCUSÉES: Mme AUBIN Mme BERKANI Mme PENSIVY Mme XOLIN.

ONT DONNÉ POUVOIR : M. LOBJEOIS à M. BERNARD M. MARIETTE à Mme de VAUCOULEURS Melle DOMONT à Mme DELAROUZÉE M. RAYNAL à M. MONNIER Mme DOMERGUE à Melle EL MASAOUDI M. BIHANNIC à M. BLOCH.

SECRÉTAIRE: Mme VINAY.

Les membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de trente cinq.

- - - - -

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal. Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

Les procès-verbaux des séances du 27 mai et du 24 juin 2010 sont approuvés à l'unanimité.

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises entre le 18 juin et le 21 septembre 2010 en vertu de la délégation donnée par le Conseil municipal (délibérations n° 3 et 4 du 4 avril 2008, n° 3 et 4 mai du 29 mai 2008 et n° 21 du 14 mai 2009 - articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales).

Communication du Maire sur l'utilisation des fonds versés à l'association "Unicef" pour venir en aide aux enfants d'Haïti.

Il est ensuite procédé à l'examen des délibérations inscrites à l'ordre du jour :

1) DECISION MODIFICATIVE N°1.

Cette délibération approuvée à la majorité des présents, moins 1 abstention : M. DEBUS.

- 2) SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION "CARREFOUR DES COMMUNES" POUR VENIR EN AIDE AUX COMMUNES SINISTREES DU VAR. Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.
- 3) EXONERATION DE LA CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE (CET) POUR LES ENTREPRISES DE SPECTACLES CINEMATOGRAPHIQUES.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

4) EXONERATION DE LA CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE (CET) POUR LES LIBRAIRIES LABELLISEES "LIBRAIRIE INDEPENDANTE DE REFERENCE".

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

5) GARANTIE D'EMPRUNT DE 16 981 923 EUROS A L'OPIEVOY.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des votants, moins 1 non participation au vote : M. RAYNAL.

6) GARANTIE D'EMPRUNT DE 9 500 000 EUROS A LA SOCIETE D'HLM TOIT ET JOIE.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

- 7) GARANTIE D'EMPRUNT DE 9 180 000 EUROS A LA SOCIETE D'HLM SOVAL. Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.
- 8) PROPOSITION DE TRANSACTION AFIN DE REGLER LE CONTENTIEUX AMIABLE OPPOSANT LA VILLE A MONSIEUR ET MADAME PLOYART.

Cette délibération approuvée à la majorité des présents, moins 1 abstention : M. DEBUS.

9) FISCALITE LOCALE - ABATTEMENTS - TAXE D'HABITATION.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

10) AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES RELATIFS A L'ACHAT ET A LA LIVRAISON DE TROIS LOTS DE PRODUITS D'ENTRETIEN.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

11) MISE A JOUR DE LA LISTE DES LOGEMENTS DE FONCTION CONCEDES PAR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

12) MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 24 SEPTEMBRE 2009 PORTANT REMUNERATION DES AGENTS HORAIRES DES ACCUEILS DE LOISIRS, (ANIMATEURS DIPLOMES, STAGIAIRES, NON DIPLOMES), SURVEILLANTS DE CANTINE ET AGENTS DE RESTAURATION.

Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 9 abstentions : Melle DOMONT, M. RAYNAL, Mme DOMERGUE, M. BLOCH, Mme XOLIN, M BIHANNIC, Mme DELAROUZÉE, M MONNIER, Melle EL MASAOUDI.

13) MODALITES FINANCIERES REGISSANT LA MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL COMMUNAL AUPRES DE LA REGIE CHARGEE DE L'EXPLOITATION DU THEATRE.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

14) ACCUEIL DE MADAME DOMINIQUE DIMEY EN RESIDENCE D'ARTISTE AU THEATRE DE POISSY.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

15) SIGNATURE DES CONVENTIONS DE PARTENARIAT POUR LA CLASSE D'INTEGRATION SCOLAIRE (CLIS) DES ECOLES ELEMENTAIRES MONTAIGNE ET RONSARD.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

16) APPROBATION DU REGLEMENT "BOURSE AUX PROJETS JEUNES DE LA VILLE DE POISSY".

Cette délibération approuvée à la majorité des présents, moins 1 abstention : M. DEBUS.

17) SIGNATURE DE CONVENTIONS AVEC L'OFFICE NATIONAL DES FORETS (ONF) RELATIVES AU PARC DE LA CHARMILLE.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

18) ADHESION A L'OBSERVATOIRE BRUITPARIF.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

19) SIGNATURE D'UNE PROMESSE SYNALLAGMATIQUE DE VENTE DE 26 PARCELLES COMMUNALES SISES RUE DU DOCTEUR LABARRIERE ET RUE DE BEAUREGARD A POISSY AVEC LE BAILLEUR SOCIAL DOMNIS.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

20) SIGNATURE DE LA CONVENTION ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION "ENERGIES SOLIDAIRES" EN VUE D'UNE PERMANENCE DE L'ESPACE INFOENERGIE A POISSY.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

21) SIGNATURE DE L'AVENANT DE PROLONGATION DE LA CONVENTION D'EXPLOITATION PORTANT AMELIORATION DE L'OFFRE DE SERVICE SUR LA LIGNE DE BUS 54.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

22) MODIFICATION DE LA REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT PAYANT SUR LA VOIRIE DANS LE CENTRE VILLE.

Cette délibération approuvée à la majorité des présents, moins 15 abstentions : M. BERTRAND, Mme de VAUCOULEURS, M. LETELLIER, Melle WOELFLÉ, M. MARIETTE, Melle DOMONT, M. RAYNAL, Mme DOMERGUE, M. BLOCH, Mme XOLIN, M. BIHANNIC, Mme DELAROUZÉE, M. MONNIER, Melle EL MASAOUDI, M. DEBUS.

23) AUTORISATION DE DEPOSER UN DOSSIER DE DECLARATION PREALABLE CONCERNANT LA RECONSTRUCTION DU LOCAL A TIR A L'ARC SITUE AU 129 AVENUE DE LA MALADRERIE A POISSY.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

24) AUTORISATION DE DEPOSER UN DOSSIER DE SECURITE D'UN ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC (ERP) CONCERNANT LE LOCAL "PROJET LA COUDRAIE", 2 AVENUE DE LA COUDRAIE A POISSY.

Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 9 voix contre : Melle DOMONT, M. RAYNAL, Mme DOMERGUE, M. BLOCH, Mme XOLIN, M. BIHANNIC, Mme DELAROUZÉE, M. MONNIER, Melle EL MASAOUDI.

25) PROTOCOLE D'ENGAGEMENTS RELATIF AUX TRANSACTIONS FONCIERES DANS LE CADRE DU PROJET DE RENOVATION URBAINE DE LA COUDRAIE.

Cette délibération approuvée à la majorité des présents, moins 1 abstention : M. DEBUS et 9 voix contre : Melle DOMONT, M. RAYNAL, Mme DOMERGUE, M. BLOCH, Mme XOLIN, M. BIHANNIC, Mme DELAROUZÉE, M. MONNIER, Melle EL MASAOUDI.

26) COMMUNICATION DU DOSSIER RELATIF A L'ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET A L'AGENCE NATIONALE POUR LA RENOVATION URBAINE, PRESENTE LORS DE LA REUNION TECHNIQUE PARTENARIALE DU 13 SEPTEMBRE 2010.

Délibération sans vote.

27) PROTOCOLE D'ACCORD RELATIF A LA GESTION URBAINE TRANSITOIRE DU QUARTIER DE LA COUDRAIE.

Cette délibération approuvée à la majorité des présents, moins 1 abstention : M. DEBUS et 9 voix contre : Melle DOMONT, M. RAYNAL, Mme DOMERGUE, M. BLOCH, Mme XOLIN, M. BIHANNIC, Mme DELAROUZÉE, M. MONNIER, Melle EL MASAOUDI.

28) PORTE A CONNAISSANCE DE L'ARRETE PREFECTORAL AUTORISANT LE SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL POUR L'ASSAINISSEMENT DE L'AGGLOMERATION PARISIENNE (SIAAP) A EXPLOITER, DANS L'ENCEINTE DE LA STATION D'EPURATION DES GRESILLONS, SISE CHEMIN DE CALIFORNIE A TRIEL SUR SEINE, DES ACTIVITES SOUMISES A LA LEGISLATION DES INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT.

Délibération sans vote.

29) PORTE A CONNAISSANCE DE L'ARRETE PREFECTORAL AUTORISANT LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA REGION DE RAMBOUILLET (SIRR) A EXPLOITER UNE PLATE-FORME DE CO-COMPOSTAGE DE BOUES SUR LA COMMUNE DE GAZERAN (78125), LIEU-DIT "LA GUEVILLE". Délibération sans vote.

30) DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA REGIE CHARGEE DE L'EXPLOITATION DU THEATRE.

A la suite de la démission de Madame Marie-Noëlle BAS de son mandat de membre du Conseil d'administration de la Régie chargée de l'exploitation du théâtre, le Conseil municipal,

conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, décide, à l'unanimité, de ne pas procéder à un vote à bulletin secret pour la remplacer.

Par 26 voix pour, et 9 non participation au vote : Melle DOMONT, M. RAYNAL, Mme DOMERGUE, M. BLOCH, Mme XOLIN, M. BIHANNIC, Mme DELAROUZÉE, M.MONNIER, Melle EL MASAOUDI,

Monsieur David CARVALHO est désigné membre du Conseil d'administration de la Régie chargée de l'exploitation du théâtre.

31) DESIGNATION D'UNE PERSONNALITE EXTERIEURE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA REGIE CHARGEE DE L'EXPLOITATION DU THEATRE.

A la suite de la démission de Madame Catherine CHARDON de son mandat de membre du Conseil d'administration de la Régie chargée de l'exploitation du théâtre, le Conseil municipal, conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, décide, à l'unanimité, de procéder à un vote à bulletin secret pour la remplacer.

Monsieur Jean-Claude BARAT et Monsieur Roger JOUAN font acte de candidature.

Résultats du vote :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 35
Bulletins blancs : 1
Suffrages exprimés : 34
Majorité absolue : 18

Voix obtenues:

Monsieur BARAT : 21 voix, Monsieur JOUAN : 13 voix.

Monsieur Jean-Claude BARAT est désigné membre du Conseil d'administration de la Régie chargée de l'exploitation du théâtre, en tant que personnalité extérieure.

Le présent compte rendu est affiché le 4 octobre 2010.

Le Maire, Frédérik BERNARD.